



Mémoire du Mouvement des caisses Desjardins

**sur le projet de Stratégie gouvernementale
de développement durable**

présenté à

la Commission des transports et de l'environnement

Octobre 2007

Introduction

Le Mouvement des caisses Desjardins est heureux de communiquer à la Commission des transports et de l'environnement certains commentaires et suggestions à la suite de la publication de la **Stratégie gouvernementale de développement durable** donnant suite à une exigence de la *Loi sur le développement durable*.

Le Mouvement des caisses Desjardins est la première institution financière au Québec et le plus important groupe financier intégré de nature coopérative au Canada, avec un actif global de plus de 143 milliards de dollars au 30 juin 2007. Il regroupe un réseau de caisses, credit unions et centres financiers aux entreprises au Québec et en Ontario, de même qu'une vingtaine de sociétés filiales en assurances de personnes et de dommages, en valeurs mobilières, en capital de risque et en gestion d'actifs, dont plusieurs sont actives à l'échelle du pays. S'appuyant sur la compétence de ses 40 000 employés et l'engagement de près de 6 800 dirigeants élus, Desjardins met à la disposition de ses 5,8 millions de membres et ses clients¹, particuliers et entreprises², une gamme complète de produits et services financiers. Son réseau de distribution physique est complété par des modes d'accès virtuel à la fine pointe de la technologie. Desjardins est le plus grand propriétaire foncier privé au Québec et représente l'un des plus grands pouvoirs d'achat en biens et services³.

En 2006, il a versé plus de 64 M\$ en dons, commandites et bourses d'étude et a retourné en ristourne à ses membres 483 M\$, soit au total 55,4 % de ses excédents annuels.

Politique de développement durable de Desjardins

En octobre 2005, à la suite de diverses consultations et d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de la Fédération des caisses Desjardins à plus de 97 % des voix, Desjardins s'est doté d'une politique de développement durable qui encadre l'orientation du Mouvement en cette matière. Cette politique énonce les principes directeurs et précise les champs d'application.

S'appuyant sur les orientations définies dans sa politique qui est applicable à toutes ses composantes (536 caisses Desjardins réparties en 1435 centres de services, 20 filiales, la Fédération et autres), Desjardins a intégré ce positionnement à l'intérieur de sa planification stratégique. C'est ainsi que sont visées ses activités de *concepteur et de distributeur de produits et services financiers*, de *gestionnaire de placements*, de *investisseur en capital de risque*, de *expert technique en développement d'institutions financières coopératives dans les pays en voie de développement*, d'entreprise engagée dans son milieu notamment par des *dons, commandites et bourses* et finalement, d'entreprise qui *consomme des biens et services*. Découlent de ce plan stratégique, des plans d'action énoncés en des termes généraux pour les activités décrites précédemment.

¹ 73 % de la population du Québec est membre d'une caisse Desjardins

² 400 000 entreprises membres au Canada dont 135 000 sont emprunteuses

³ 740 M\$ par année. Par comparaison, au 31 mars 2006, le Centre de services partagés du Québec a négocié pour 411 M\$, consultez le site <<http://www.cspq.gouv.qc.ca/centre/rapport.asp>>

L'« orchestration » de la mise en œuvre de la politique est confiée au titulaire de la fonction de Secrétaire général du Mouvement. Cette personne relève directement de l'autorité du président et chef de la direction du Mouvement. Elle est aussi responsable des programmes de gouvernance et d'éthique pour le Mouvement. Desjardins considère que ces trois dimensions, soit la gouvernance, l'éthique et le développement durable sont intimement liées. En effet, un modèle d'affaires prenant en compte les principes du développement durable est la résultante d'une gouvernance orientée notamment par l'actualisation, dans les décisions, des valeurs de responsabilité individuelle et collective, de solidarité et d'équité et soumise, de temps à autre, à des arbitrages entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Il appartient donc au Secrétaire général de l'organisation d'amener les équipes de gestion à s'approprier les objectifs globaux de Desjardins en matière de développement durable et à identifier avec eux les opportunités et les priorités. Une vigie constante est assurée pour identifier les actions les plus porteuses. Ces initiatives doivent s'inscrire dans leur gestion courante et faire au besoin l'objet d'analyses coût/bénéfice. Des indicateurs de performance doivent être identifiés, dont un portant sur la réduction des gaz à effet de serre. Sur ce point, rappelons que Desjardins a signé au cours des dernières années tant au niveau fédéral que provincial, un engagement à contribuer aux objectifs du Protocole de Kyoto. Cet engagement se traduira, au cours de 2008, par l'adoption d'une politique sur les changements climatiques. Celle-ci viendra jeter les bases du futur bilan de carbone de Desjardins.

Desjardins n'a pas attendu de faire un diagnostic exhaustif de sa performance environnementale avant d'agir, compte tenu qu'il était évident que plusieurs gestes pouvaient être posés pour réduire son empreinte écologique à court, moyen et long terme. C'est dans cet esprit que pour démarrer ses travaux, il a priorisé la dimension *Entreprise consommatrice de biens et services* puisque les actions en découlant sont porteuses tant sur le plan environnemental que social et financier. Trois priorités ont été identifiées : *l'approvisionnement responsable, l'efficacité énergétique (immeubles et transports) et la gestion des matières résiduelles*. De manière à se doter d'une approche intégrée pour le développement de ces programmes, Desjardins a annoncé publiquement le 16 octobre dernier son adhésion aux objectifs de la campagne *Changer le monde, un geste à la fois d'Équiterre*. Il est ainsi devenu la première institution québécoise à se doter d'engagements formels faisant écho à la campagne « grand public » lancée par cette organisation il y a déjà quelques années. Les volets couverts sont le transport écologique, le commerce équitable et la consommation responsable, l'agriculture écologique, l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles et l'implication sociale et solidaire. Les 12 gestes identifiés sont pris en charge par les équipes de gestion concernées sous la coordination du Secrétariat général. Pour chacune des initiatives, des indicateurs sont prévus ainsi qu'un plan de communication de manière à rejoindre l'ensemble des parties prenantes de Desjardins.

Le mode de coordination de ce grand projet du développement durable chez Desjardins est consensuel tout en ayant une direction claire. Nous amorçons généralement les projets par un test pilote dans une composante et respectons le rythme de manière à ce que les

coûts d'implantation puissent être intégrés dans les exercices budgétaires. Il faut respecter les contrats en cours et améliorer les choses au moment de leur renouvellement, ce qui permet d'éviter des coûts inutiles et de donner le temps aux fournisseurs d'intégrer les nouvelles exigences. En somme, il faut prendre le temps de bien faire les choses. Desjardins a pris la position de ne pas s'engager publiquement envers une quelconque organisation avant d'avoir amorcé des travaux crédibles pouvant faire l'objet d'une reddition de comptes. À titre d'exemple, pour tous les 12 gestes dont il a été question précédemment, les travaux sont suffisamment avancés pour être en mesure de les annoncer et d'en commenter l'avancement.

Le virage « développement et durable » du gouvernement du Québec

Nous estimons que la prise en compte des enjeux environnementaux par l'ensemble des composantes de l'administration publique constitue un grand projet de société; un projet complexe, mais combien motivant en autant que l'on y consente les moyens humains et financiers pour en assurer la mise en œuvre. Nous sommes fiers que le Québec prenne ce leadership à l'instar des quatre autres États dans le monde qui ont adopté une *Loi sur le développement durable*. Ces États sont allés de l'avant parce qu'ils estiment qu'il est possible d'améliorer la qualité de vie des citoyens, tout en ayant une économie vigoureuse et un grand souci de l'environnement.

Même si les citoyens sont de plus en plus disposés à faire leur part, même s'ils sont de plus en plus conscients des impacts de leurs choix et de leurs habitudes de consommation, la partie est loin d'être gagnée puisque le Québec ne présente pas le meilleur des palmarès sur les plans de l'économie de l'énergie et de l'eau, de la gestion des matières résiduelles et du transport, et ce, même par rapport aux autres provinces canadiennes. Nous sommes de très grands consommateurs.⁴ Il faut donc travailler à modifier les habitudes alors que la réalité en est une de surconsommation. Il faut arriver à faire ressentir l'urgence d'agir même si les Québécois et Québécoises ne perçoivent pas encore les impacts négatifs sur eux! et encore moins sur les populations du Sud qui elles en subissent les conséquences depuis longtemps.

Tous les intervenants de la société québécoise doivent être invités à amorcer leurs réflexions et les grandes organisations qui ont les moyens d'assumer un leadership doivent emboîter le pas puisque leurs décisions auront un effet multiplicateur. Soulignons que le monde municipal se mobilise et se dit prêt à passer à l'action. Ses représentants viendront d'ailleurs présenter leur mémoire à la présente commission « pour s'assurer que la démarche gouvernementale se réalise en concertation avec les municipalités et permette à celles-ci d'avoir les outils nécessaires pour participer pleinement au développement durable du Québec. » L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a d'ailleurs signé une entente de partenariat sur le développement durable avec le Centre québécois de développement durable et le Réseau québécois Villes et Villages en santé, un appui de taille pour concrétiser les objectifs de la stratégie gouvernementale et rejoindre les citoyens.

⁴ Cardinal, F. *Le mythe du Québec vert*, Éditions Voix parallèles, 2007, 208 pages.

À l'heure actuelle, plusieurs outils de sensibilisation sont disponibles, mais ils sont dispersés de sorte qu'il n'est pas évident de s'y retrouver. Aussi, on voit poindre certaines initiatives fort intéressantes comme *Ethiquette.ca* qui se veut le Carrefour du consommateur responsable⁵, comme les campagnes de sensibilisation d'Équiterre qui abordent les trois problématiques énoncées précédemment. Aussi, on voit naître sur les chaînes télévisées davantage d'émissions d'intérêt public sur le sujet alors qu'il ne se passe plus une journée sans que les médias traitent d'environnement ou de développement durable.

Il nous apparaît incontournable que l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale et de l'administration publique contribuent d'une façon constructive à l'avancement de ce grand projet de société qui se veut progressif et inclusif puisqu'il est de nature à rejoindre les préoccupations de toutes les communautés du Québec. La mise en œuvre d'un tel chantier exigera rigueur et transparence, mais aussi une bonne dose de tolérance et de patience, voire d'intuition et de souplesse pour être en mesure de saisir les opportunités. Elle est aussi un terreau fertile pour la créativité en autant qu'existe une zone où pourra s'exercer le jugement des membres du personnel des différents ministères et organismes publics.

Comme le succès de la mise en œuvre repose sur l'engagement des personnes qui oeuvrent au sein de la fonction publique, le gouvernement aurait avantage à identifier des mesures de reconnaissance pour stimuler les troupes. À défaut d'être financières, celles-ci devraient permettre de créer une émulation entre les ministères et les organismes publics et développer un sentiment de fierté.

Pour donner confiance aux citoyens face aux intentions gouvernementales, il y a un impératif de cohérence dans les décisions impliquant d'importants enjeux environnementaux, sans quoi le cynisme minera les efforts déployés. Le Conseil des ministres aura un rôle primordial à jouer sur ce plan pour s'assurer que les intentions se traduisent en gestes concrets. À la lumière d'un survol des plans préparés par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, il appert qu'un bon bout de chemin a été parcouru au niveau de la réflexion et des concepts. Maintenant, il faut veiller à concrétiser ces idées en donnant aux ministères et organismes les moyens financiers nécessaires.

Gouvernance du projet

Nous observons que le développement durable s'intègre graduellement à la gouvernance de l'État, en particulier depuis l'adoption de la ***Loi sur le développement durable*** par l'Assemblée nationale, laquelle définit « *le cadre de gestion au sein de l'Administration (publique) afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable* », et maintenant par la consultation qui a cours sur la Stratégie gouvernementale.

⁵ Consultez le site <www.ethiquette.ca>

Nous estimons essentiel que dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement identifie **ou plus vraisemblablement rassemble les grandes cibles nationales quantifiables à atteindre** et sur quel horizon il souhaite que les efforts soient déployés. À titre d'exemples : réduction des gaz à effet de serre d'ici 2012 sous le niveau de 1990⁶, augmentation du nombre de personnes intégrant le marché du travail⁷, réduction du nombre de logements insalubres⁸, réduction des problèmes de santé liés à l'environnement⁹ (ex : cas d'asthme, gastro-entérites), performance en matière de gestion des matières résiduelles par les municipalités d'ici 2008¹⁰, protection des terres agricoles¹¹. Les exemples précités font déjà partie d'orientations et de plans gouvernementaux ou ont fait l'objet d'études, mais il est actuellement difficile d'en avoir une vision globale. Nous suggérons la mise en place d'un portail permettant de rendre disponible à un seul endroit toute l'information découlant de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, en l'occurrence, la Loi, la Stratégie, les plans d'action, les programmes y découlant incluant une synthèse des incitatifs pour les individus et les entreprises, les rapports et les liens utiles, etc. De cette façon, tous les membres de la société civile, selon leurs intérêts, pourraient s'y retrouver et mieux suivre l'action gouvernementale.

En considérant ce qui précède, la consultation qui a cours sera l'occasion d'enrichir le projet de stratégie puisque divers intervenants compétents et soucieux de l'avancement du Québec en matière de développement durable viendront présenter leurs recommandations (plus de 50 provenant de plusieurs horizons). Nous ne sommes pas inquiets à ce stade-ci que la stratégie ne soit pas plus précise puisqu'il est important que la ministre entende les divers intervenants concernés avant de compléter le travail. Pour satisfaire les besoins exprimés pour l'obtention de plus de précisions sur les porteurs éventuels de dossiers, les échéanciers, etc., nous suggérons à la ministre une fois les grandes cibles nationales déterminées, de regrouper par objectif les ministères et les organismes les plus susceptibles de contribuer à leur atteinte, et ce, même si a priori, tous

⁶ Plan 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du Québec. Voir à cet effet le bilan de la première année de mise en œuvre du plan qui démontre déjà des arrimages entre les plans : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/bilan1synthese.pdf>

⁷ Plan d'action annuel d'Emploi-Québec 2007-2008 qui fait le lien avec « la future stratégie gouvernementale de développement durable ». Voir <http://emploiquebec.net/publications/pdf/00_admin_eq_PAA20072008.pdf>

⁸ Dans le site de la Société d'habitation Québec, le gouvernement indique que « dans une conjoncture économique plus favorable, le gouvernement du Québec entend consolider les moyens déjà mis en œuvre pour assurer l'accès réel à un logement convenable dans des milieux de bonne qualité, en revoquant et en harmonisant ses interventions dans l'habitat ». Il ajoute que « les grandes visées de ce projet consisteront d'abord à donner un nouvel élan à l'habitation sociale, en ancrant son développement à une gestion mieux organisée aux niveaux local et régional en misant sur l'économie sociale afin d'atteindre prioritairement les ménages défavorisés et vulnérables sur tout le territoire ». On fait référence au développement durable.

⁹ Dans le site de l'Institut national de santé publique du Québec, vous pouvez consulter l'étude portant sur la ventilation des bâtiments d'habitation-impacts sur la santé respiratoire des occupants : <<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=120>>

¹⁰ Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

¹¹ *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., chapitre P-41.1

pourraient y contribuer. Agissant par groupe et en fonction de cibles claires, il sera alors plus facile d'assurer une collaboration interministérielle et de mobiliser les personnes composant ces organisations. Ils pourront alors déterminer les cibles plus précises à atteindre et proposer les indicateurs permettant de suivre la performance des mesures mises en place. Les plans d'action devraient donc préciser pour chacune des actions, le porteur du dossier, les indicateurs et un échéancier. Il y aura sans doute des gains à très court terme à réaliser et d'autres à plus long terme. À cet égard, il est intéressant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fasse connaître son plan d'action et s'inscrive rapidement dans la démarche pour donner le ton.

Plans d'action

Le gouvernement et les organismes sous sa responsabilité (plus de 150) auront des décisions importantes à prendre quant à l'approche à préconiser pour atteindre les objectifs fixés. Ils devront préciser en quelles circonstances des obligations seront imposées et en quelles autres circonstances ils laisseront place à l'initiative et à l'autonomie sur les moyens à utiliser. Ils seront appelés à faire un choix judicieux de leviers incitatifs ou dissuasifs.

Le gouvernement et les organismes publics devraient axer leurs actions pour qu'elles aient un impact en amont de manière à régler de façon définitive des problématiques environnementales qui ne font plus aucun doute. Ils devraient le faire en concertant le milieu de la recherche, les entreprises qui tirent leurs revenus des produits qui posent problème (ex. : sacs de plastique, emballages non recyclables, piles, matériel électronique) et, au besoin, les investisseurs. Les programmes qui visent une responsabilité partagée entre le secteur privé et le secteur public (ex. : collecte sélective) sont des leviers intéressants en autant que ceux-ci maintiennent des incitatifs à la productivité et à la performance de part et d'autre comme le prescrit actuellement la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement.

Commentaires généraux sur le projet de stratégie

Nous voyons la stratégie comme un document rassemblant les champs d'action privilégiés retenus par le gouvernement pour mettre en œuvre sa *Loi sur le développement durable*. Il a été conçu dans une perspective éducative puisque l'on prend le temps de définir différents concepts qui y sont énoncés. Les champs d'action identifiés ont une très large portée et visiblement, on a cherché à y inclure les préoccupations contemporaines au sujet du développement durable. Il identifie trois enjeux fondamentaux que sont le développement des connaissances, la promotion de l'action responsable et la volonté de susciter l'engagement. Il nous semble qu'un quatrième enjeu portant sur la cohérence dans l'action devrait être énoncé puisqu'il s'agit là de la pierre angulaire de la crédibilité et du succès de la démarche. Cette cohérence serait démontrée par une adéquation entre les orientations stratégiques définies par la **Stratégie gouvernementale**, les objectifs qu'elle propose, les actions priorisées par les différents ministères et organismes publics et les moyens financiers s'y rattachant. La stratégie donne des exemples de programmes déjà existants en lien avec l'application de la *Loi sur*

le développement durable. Nos recherches nous ont permis d'en identifier d'autres qui ne sont pas cités dans la Stratégie. La connaissance de l'existence de ces outils et des nouveaux qui seront progressivement mis en place devrait être assurée.

Nous croyons que la mise en œuvre de la stratégie devrait être accompagnée d'un plan de communication intégré prévoyant des moments de communication forts de manière à conscientiser efficacement les membres de la population québécoise.

Il serait aussi intéressant d'envisager une Table de concertation public-privé qui serait un lieu de partage des meilleures pratiques. Il va sans dire que le Mouvement des caisses Desjardins serait heureux de contribuer aux travaux d'une telle table. À titre d'exemples, Desjardins a lancé le « Bureau vert », un outil pédagogique sur le développement durable en milieu de travail qu'il rend disponible sur <http://www.desjardins.com>, le « Défi Relevé vert Desjardins » réalisé en collaboration avec la Corporation St-Laurent qui incitent ses membres et clients à délaisser leurs relevés de compte papier et qui prévoit l'engagement de Desjardins à planter un arbre pour chaque relevé converti, le *Défi Papier Desjardins* qui prévoit une réduction de la consommation de 15 % du papier à imprimante et à photocopieur sur 3 ans et une hausse dans la même proportion du papier recyclé en lieu et place du papier vierge, les *12 engagements de Desjardins pour changer le monde, un geste à la fois!* qui a aussi été rendu accessible sur *Desjardins.com*, le *Programme de récupération de téléphone mobile BELL-Desjardins* offrant 480 points de récupération de ce matériel électronique nuisible pour l'environnement, les *Événements éco-responsable Desjardins* qui fera sous peu l'objet d'un aide-mémoire pour l'ensemble des composantes du Mouvement, un *Catalogue d'objets promotionnels* virtuel comprenant une nouvelle section « consommation responsable », etc.

Mobilisation de la fonction publique

Le document fait peu état du rôle que peuvent jouer les employés de l'État dans la réussite de la Stratégie gouvernementale. Il y aurait lieu de les mettre davantage à contribution pour la réalisation de cette démarche. À titre d'exemple, la création d'« escouades vertes » formées d'employés voulant agir comme agents multiplicateurs auprès de leurs collègues de travail est une bonne façon de rejoindre les membres du personnel, dans leurs milieux.

Le gouvernement gagnerait à prioriser certaines actions dans les ministères et organismes telles la réalisation de sondages électroniques et de rencontres d'échange sur les priorités à établir. Ces sondages devraient permettre à l'ensemble des fonctionnaires de manifester leur engagement envers les priorités identifiées et à les faire se prononcer sur leur intention de s'y investir personnellement. De cette façon, le gouvernement aura un diagnostic de départ sur l'état de la mobilisation dont il pourra suivre l'évolution en répétant l'exercice annuellement. La réalisation de tels sondages devrait permettre aux fonctionnaires de suggérer des pistes d'amélioration qui devraient alors être consignées, regroupées, prises en considération et acheminées aux porteurs de dossiers. Desjardins a déployé deux sondages de ce type auprès de ses employés avant de lancer des initiatives importantes, ce qui a permis de confirmer la justesse des choix envisagés et le niveau de

mobilisation. Le succès d'un tel projet repose sur les employés, comme sur l'engagement des membres de la direction. Les fonctionnaires, témoins au quotidien de l'administration des biens publics, ont sans aucun doute des idées à émettre et des initiatives à suggérer. Plusieurs d'entre eux ont eu à travailler sur divers programmes et plans en lien avec la préoccupation du développement durable. Nous avons pu constater la qualité de plusieurs études. Il y a là une belle occasion de mettre en valeur les efforts déployés.

Approche de mise en œuvre

Certains intervenants sont inquiets du fait que la stratégie ne comporte pas d'objectifs précis et quantifiables à ce stade-ci. Devant l'ampleur des activités gouvernementales, nous pouvons comprendre la difficulté que représente l'élaboration d'un plan d'action global intégrant un diagnostic complet de la situation, par secteur, avec l'identification des indicateurs. Dans un monde idéal, il aurait été intéressant de disposer d'un tel outil pour apprécier l'ampleur de l'engagement gouvernemental mais surtout son réalisme. Par ailleurs, il aurait fallu attendre encore plusieurs mois, voire des années pour que soit mise en œuvre la *Loi sur le développement durable*. Comme mentionné précédemment, il est important que le gouvernement priorise certaines initiatives. À cet égard, notre expérience nous démontre qu'il est sage de retenir des actions qui permettent aux ministères et organismes publics de revoir leur propre fonctionnement, de manière à donner l'exemple face aux entreprises et aux citoyens dont ils réclameront éventuellement une attitude plus responsable. Ainsi, les trois premières années devraient servir à revoir l'ensemble des pratiques sur le plan de l'approvisionnement, de l'efficacité énergétique, de la gestion des matières résiduelles et des transports. Les mesures proposées devraient être vues dans leur globalité, à savoir ce que peuvent faire ces organisations, les citoyens, les fournisseurs et autres parties prenantes pour atteindre les objectifs identifiés. Chacune de ces priorités devraient comprendre des cibles sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre. Les étapes décrites dans la Stratégie gouvernementale pour sa mise en œuvre nous semblent être raisonnables et réalistes.

Commentaires spécifiques

Orientation 1

Informer, sensibiliser, éduquer et innover

La mise en œuvre de la stratégie va requérir des activités de sensibilisation auprès de l'ensemble des membres de la fonction publique et de la population de manière à ce que chacun comprenne le sens des actions gouvernementales. L'identification et la publication d'indicateurs de développement durable comme moyen d'informer la population sur l'état de la situation du développement durable et les progrès réalisés par le Québec sont pertinentes mais insuffisantes pour accroître le niveau de connaissance des Québécois et Québécoises en matière de développement durable. Nous pensons qu'il faudra réfléchir à des campagnes de marketing social lorsque les priorités d'action en lien avec les objectifs seront plus claires et documentées. Les municipalités auront un rôle important à jouer à cet égard compte tenu de leur proximité avec les citoyens. Elles pourraient suivre l'exemple de la Ville de Montréal en se dotant d'un Plan de

développement durable. Certaines ont déjà un tel plan. Les villes ont tout avantage notamment à favoriser la mise sur pied du concept de *Quartiers 21* qui s'inspirent de l'Agenda 21 élaboré lors du Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 de manière à inciter l'implication des citoyens dans la recherche de solution.¹² Aussi, les initiatives éducatives déjà en place dans les sites de l'Office de la protection du consommateur et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mériteraient d'être mieux connues.

Dans certains cas, la sensibilisation devra se transformer en programme de formation pour stimuler l'innovation et accroître les compétences. Certains groupes d'employés pourraient être visés par des formations plus poussées (ex. : acheteurs).

Sur cette question de l'innovation technologique, il nous apparaît que l'approche cycle de vie est des plus prometteuses pour solutionner diverses problématiques. La *Loi sur le développement durable* et la Stratégie gouvernementale y font référence. Par ailleurs, il existe à cet égard un enjeu de disponibilité des ressources ayant l'expertise pour soutenir les entreprises dans le virage qu'elles pourraient souhaiter prendre pour intégrer la pensée cycle de vie dans leur gestion. Il est impératif que les autorités gouvernementales veillent à ce que la formation dispensée soit étendue dans le réseau universitaire québécois. Notons que le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), qui réunit 7 universités québécoises, a développé des programmes de formation qui auraient avantage, sous son égide, à être dupliqués. Ceux-ci s'adressent à la fois à la clientèle universitaire et à la clientèle des secteurs privés et gouvernemental.

Nous pensons que les ministères et les organismes publics devraient accroître la présence d'éco-conseillers© et autres diplômés de l'environnement parmi les membres de leur personnel. Les éco-conseillers© sont des personnes formées pour aider les organisations à traduire en gestes concrets les principes du développement durable. Ils sont en mesure de conseiller, de sensibiliser et de réaliser des projets à partir de grilles d'évaluation intégrant les principes du développement durable. Des démarches sont d'ailleurs en cours entre le CIRAIG et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour former les éco-conseillers à l'analyse du cycle de vie.

Compte tenu que plusieurs organismes non gouvernementaux ont une mission d'éducation du citoyen et que des outils ont été développés à cette fin, nous sommes en accord avec les mesures annoncées récemment par le gouvernement pour assurer le financement de leurs activités.¹³

¹² Voir article 2.10 du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

¹³ Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

Orientation 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Il nous semble que les objectifs découlant de cette orientation ne font pas ressortir suffisamment l'importance des liens devant exister entre les ministères de la Santé et des Services sociaux et celui du Développement durable, des Parcs et de l'Environnement pour améliorer la santé environnementale. En améliorant la coordination entre ces deux ministères, on pourrait mieux allouer les ressources et donner les moyens au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de faire son travail de surveillance, ce qui pourrait ultimement permettre une réduction de certains coûts en santé. Une des actions pourraient être de se doter d'un Plan national en environnement-santé à l'instar de ce qu'a fait la Belgique.¹⁴ Une consultation rapide du site Éco-santé Québec 2007¹⁵ nous présente d'ailleurs les taux de mortalité pour certaines maladies associées à des facteurs de risque environnementaux. La consultation des bulletins d'information en santé environnementale de l'Institut national de santé publique du Québec est également très révélatrice sur les liens directes qui existent entre la qualité de l'environnement et différentes affections. On y fait notamment référence dans le numéro d'avril 2007 d'un rapport de l'OCDE intitulé *Améliorer la coordination des politiques de l'environnement et de la santé* résultant d'études de cas, soit celles portant sur le Canada, la France et le Royaume-Uni. Le groupe de travail a identifié les principaux obstacles à une coordination efficace entre les différents ministères concernés.¹⁶ On y lit notamment que « la santé environnementale par définition est un problème transversal qui nécessite la participation de plusieurs ministères dans le processus politique. Par exemple, la santé environnementale devrait concerner non seulement les ministères de l'environnement et de la santé, mais également les ministères des transports, de l'agriculture, du logement ou de l'aménagement urbain. L'intégration des politiques d'environnement et de santé dans les secteurs qui contribuent le plus aux pressions environnementales (ceux mentionnés précédemment) résulterait vraisemblablement en des politiques plus efficaces. » L'analyse et les études de cas réalisées par l'OCDE « ont essentiellement porté sur la pollution atmosphérique, car il s'agit du problème de santé environnementale qui concerne la plupart des pays de l'OCDE. De nombreuses études épidémiologiques et économiques ont été consacrées à cette question et ont mis en lumière la relation significative qui existe entre la pollution de l'air et les effets préjudiciables sur la santé humaine. Plus particulièrement, il a été établi que la pollution atmosphérique constituait un facteur aggravant important pour des maladies respiratoires comme l'asthme. » Le rapport révèle qu'au Canada, en 2005, les coûts des maladies dues à la pollution de l'air (perte de productivité, soins de santé, souffrances et douleurs, décès) étaient évalués à 7,8 G\$. Le facteur de mortalité a représenté près de 82 % de ce coût. Il y a certainement un renforcement à prévoir dans les objectifs de cette orientation.

¹⁴ Examens environnementaux de l'OCDE - Belgique

¹⁵ <www.ecosante.fr>

¹⁶ <www.oecd.org/dataoecd/9/32/38252034.pdf>

En consultant le site du ministère de la Santé et des Services sociaux¹⁷, nous avons pu constater la mise sur pied d'un groupe de travail au sein de ce ministère qui aura pour mandat d'élaborer une politique ministérielle de développement durable suivi d'un plan d'action dans un horizon de moins de deux ans. Cette démarche va donc dans le sens de nos commentaires.

Orientation 3

Produire et consommer de façon responsable

Il est essentiel que le gouvernement marque le pas et continue de faire évoluer ses pratiques d'approvisionnement dans une perspective de développement durable¹⁸. Le contenu de cette orientation cerne bien l'ensemble des actions à poser. Comme mentionné précédemment, ses pratiques devraient s'appuyer sur la pensée cycle de vie. C'est ce qu'a entrepris Desjardins. Il s'est donné comme objectif d'exiger d'ici 5 ans de ses fournisseurs des déclarations environnementales de produits pour être mieux à même d'évaluer leur performance sur le plans environnemental et social. L'implantation de cette approche doit être progressive et comprendre un accompagnement pour les acheteurs ainsi que des mesures de sensibilisation destinées aux fournisseurs. Sur ce point, il nous apparaît important de faciliter la vie des PME qui seront fortement sollicitées dans le futur pour se conformer aux nouvelles exigences des donneurs d'ordres. Nous suggérons au gouvernement de confier un mandat au Bureau de la normalisation du Québec pour le développement d'un fichier central permettant aux PME de consigner en un seul endroit les renseignements de base permettant au gouvernement, mais aussi aux donneurs d'ordres d'évaluer la performance sociale et environnementale d'un fournisseur.

Nous partageons l'objectif de certifier les bâtiments publics selon les critères BOMA (Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles du Canada) ou de LEED (Canada Green Building Council) puisque l'examen approfondi des pratiques de gestion des immeubles démontre qu'il y a là des bénéfices tant sur les plans humain, financier qu'environnemental. Il faudrait s'assurer ici que les pratiques comptables gouvernementales permettent la réalisation maximale des bénéfices environnementaux en prévoyant des périodes d'amortissement des investissements suffisamment longues.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement du Québec devrait s'assurer que les événements qu'il convoque et ceux qu'il commandite soient reconnus comme événements écoresponsables. Le Bureau de la normalisation du Québec travaille d'ailleurs sur un projet intitulé *Écoresponsabilité en gestion d'événements*¹⁹ qui devrait devenir l'outil de référence pour le gouvernement et les entreprises privées. La publication est prévue le 1^{er} janvier 2008. Desjardins suit l'évolution de ces travaux et a déjà adopté des orientations en la matière. Ces événements écoresponsables prévoient la

¹⁷ Voir <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?developpement_durable>

¹⁸ Voir <<http://www.cspq.gouv.qc.ca/centre/rapport.asp>>. Nous n'avons pas retrouvé sur Internet la Politique d'acquisitions écoresponsables dont il est question dans la synthèse de la Stratégie gouvernementale

¹⁹ Voir <http://www-cert.criq.qc.ca/bnq/documents/fr_NCW410.pdf>

gestion des matières résiduelles, la compensation des gaz à effet de serre et la redistribution des surplus alimentaires aux banques alimentaires.

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle « de meilleures pratiques sociales et environnementales peuvent favoriser la rentabilité des organisations publiques ou privées et favoriser l'investissement, parce que les marchés favorables à ces pratiques se multiplient et parce qu'elles réduisent les risques, de même que les coûts sociaux et environnementaux », le gouvernement du Québec pourrait à cet égard faire écho au récent rapport de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie intitulé « *Les marchés financiers et la durabilité – investir dans un avenir durable*²⁰ qui regroupe une série de recommandations pouvant être mises en œuvre par différents ministères offrant des subventions et organismes publics (Autorité des marchés financiers, Caisse de dépôt et placements, universités, etc.) Le Québec pourrait assumer un leadership dans les échanges avec les autres provinces et le fédéral en ces matières.

Comme institution financière, Desjardins a intégré l'analyse du risque environnemental à sa gestion du risque de crédit. De ce fait, le concept d'écoconditionnalité est pris en compte dans ses pratiques de financement aux entreprises. Desjardins a amorcé en 2006 une sensibilisation de sa clientèle entreprise par la production de son dépliant *Votre entreprise et le risque environnemental*. Nous suivrons donc l'évolution des travaux des ministères et organismes concernés.

Orientation 4

Accroître l'efficacité économique

Il nous apparaît incontournable que le gouvernement joue un rôle proactif sur le plan réglementaire pour inciter les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur production et à adopter des mesures pour atténuer le plus possible les impacts à incidence négative. Cela devrait se traduire par les divers leviers énoncés dans la Stratégie gouvernementale. Nous comprenons par « réglementation intelligente » énoncée dans la Stratégie, une réglementation qui comprend à la fois des mesures incitatives et dissuasives significatives pour contrer l'attitude des pollueurs qui préfèrent payer les amendes plutôt que de corriger leurs pratiques. À moins que la situation n'exige un arrêt immédiat de certaines pratiques, les mesures envisagées devraient prévoir des périodes de transition adéquates pour permettre aux entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale et environnementale de s'adapter.

Les mesures à incidence économique et l'écofiscalité dont il est question dans la stratégie sont sans doute de bons leviers. Les régimes à responsabilité partagée sont aussi de nature à amener les entreprises à revoir leurs pratiques.

²⁰ Voir <<http://www.nrtee-trnee.ca>>

Orientation 5

Répondre aux changements démographiques

L'orientation cerne bien la problématique et nous sommes généralement confortables avec les objectifs poursuivis. Desjardins partage le diagnostic sommaire présenté et réfléchit de son côté aux impacts à long terme de la démographie. En ce sens, il a amorcé une réflexion sur l'intégration des communautés culturelles au sein de Desjardins, que ce soit sur le plan de l'emploi, de l'implication dans la gouvernance de l'entreprise ou du développement des affaires. Il oriente déjà ses programmes de gestion des ressources humaines pour tenir compte de ces enjeux et vise à devenir, en 2008, l'un des 50 employeurs de choix au Canada selon l'étude de mobilisation des employés menée par la firme Hewitt et publiée dans le *Report on Business* du Globe and Mail et le quotidien La Presse en janvier de chaque année. Desjardins Groupe d'assurances générales s'est classée au 12^e rang en 2007. En 2008, c'est tout le groupe financier intégré de nature coopérative qui vise cet objectif.

Notons que Desjardins présente des programmes avantageux et novateurs sur le plan des ressources humaines qui visent à répondre aux attentes des membres de son personnel (rémunération, assurances collectives, régime de rentes, santé mieux-être, équilibre vie-travail, équité en emploi, développement des compétences, gestion de carrière, etc.)

Orientation 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Nous sommes d'avis que le gouvernement doit prendre toutes les mesures requises pour protéger les terres agricoles qui comptent pour moins de 2 % du territoire du Québec. Le gouvernement ne peut rester insensible aux inquiétudes qui lui sont formulées par la société civile²¹ qui requièrent une vision globale du secteur de l'agroalimentaire. On déplore que trop de dérogations à la *Loi sur la protection du territoire agricole* sont autorisées au profit de développements commerciaux et résidentiels. Ce phénomène est de nature à accentuer l'étalement urbain. Cet étalement accentue d'ailleurs différents problèmes comme ceux liés aux engorgements au niveau des transports vers les grands centres. Nous estimons que le gouvernement du Québec doit renforcer sa stratégie en matière de transport en commun et investir pour financer les infrastructures nécessaires, et ce, de manière à atteindre divers objectifs poursuivis par sa stratégie. La situation de la région de Montréal est particulièrement préoccupante.

Nous comprenons que la Stratégie s'appuiera également sur la poursuite de l'implication des municipalités régionales de comté (MRC) et les conférences régionales des élus (CRÉ) pour ce qui est de l'aménagement du territoire et le développement régional. Nous avons abordé la pertinence des plans d'actions ou Agendas 21 locaux ou régionaux dans le cadre de nos commentaires sur l'orientation #1.

²¹ Coalition pour la protection des terres agricoles formée de transformateurs, de détaillants et de consommateurs : <<http://www.upa.qc.ca/fra/coalition/index.asp>>

Desjardins a déposé son mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en juin dernier dans lequel il formule ses constats et recommandations en ce qui a trait aux enjeux de développement durable pour ce secteur de l'industrie. Le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 est aussi un outil de référence dans l'identification des actions gouvernementales, lequel résulte d'efforts concertés de l'Union des producteurs agricoles et du gouvernement du Québec, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, il est important que le gouvernement appuie d'une façon suffisante les comités de bassin versant qui font un travail exceptionnel de concertation sur le terrain.

Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Nous sommes en accord avec les éléments de cette orientation. Les objectifs sont énoncés en des termes très larges qui devront être précisés. Des organismes impliqués directement dans ce champ d'application viendront sans doute alimenter la stratégie gouvernementale.

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

Nous sommes en accord avec les éléments de cette orientation. Comme groupe financier intégré de nature coopérative, Desjardins est soucieux d'inciter ses membres à participer à la vie de leur caisse Desjardins et déploie beaucoup d'efforts en ce sens. Il s'agit d'un défi de taille devant les habitudes de vie des Québécois et Québécoises.

Desjardins a lancé différentes initiatives pour rejoindre ses membres au niveau local tels la démocratie électronique, la formation-action sur la distinction coopérative, le programme des dirigeants-stagiaires, etc. Sa gouvernance est caractérisée par des modes de consultation et d'écoute structurés et vivants qui permettent aux dirigeants des caisses localement et à leurs représentants régionaux de s'impliquer sur une base continue dans les décisions touchant les grandes orientations du Mouvement.

Les enjeux de la participation à la vie collective sont les mêmes, que ce soit au niveau des instances locales, scolaires et provinciales.

Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Nous sommes en accord avec les éléments de cette orientation. De par sa mission, les caisses sont actives dans tous les milieux pour lutter contre les inégalités sociales et économiques. Elles se dotent de plans de développement du milieu et consacrent des ressources humaines et financières à cette fin. Desjardins s'est impliqué dans le microcrédit au Québec par la création des fonds d'entraide avec la collaboration des organismes de consultation budgétaire accrédités. En effet, depuis quelques années, le taux d'endettement s'est élevé de façon alarmante au Québec. Les sollicitations commerciales se multiplient et aggravent la situation financière souvent précaire de certains consommateurs. Ce produit de solidarité, en partenariat avec des organismes de consultation budgétaire du milieu, a pour objectif d'aider les personnes en difficulté financière au moyen de services conseils en gestion budgétaire et, au besoin, d'un prêt de dépannage. La moyenne des prêts consentis est de 500 \$ et la période de remboursement s'échelonne sur un maximum de 24 mois. La plupart des Fonds d'entraide Desjardins offrent des prêts sans intérêt.

CONCLUSION

Desjardins est conscient de l'ampleur des efforts qui devront être consentis par le gouvernement et les organismes publics pour mettre en oeuvre la Stratégie gouvernementale de développement durable. Il faut trouver un processus de mise en oeuvre qui fera participer les parties prenantes de chacune des entités visées et, en particulier, trouver les moyens de mobiliser la force vive du gouvernement : ses employés.

Mobilisés à travers des objectifs nationaux, les ministères et organismes publics devraient disposer de suffisamment d'autonomie pour identifier les actions qui contribueront le plus significativement à l'atteinte de ces objectifs et au développement de nouvelles pratiques. Il faut prendre une attitude modérée dans les trois premières années de la mise en oeuvre du plan en ce qui concerne la reddition de comptes de manière à concentrer les énergies sur la réalisation d'initiatives qui marqueront le pas à court terme. Donc un bon dosage entre l'action et les modes de reddition de comptes, car ce sont souvent les mêmes personnes qui exécutent les tâches y afférentes.

Notre Mouvement est disposé à participer et à partager ses initiatives. Nous avons la conviction que le virage vers un développement plus durable sera source d'opportunités de développement et contribuera à faire du Québec un milieu de vie stimulant et sain pour l'ensemble des collectivités. Le développement durable est un concept rassembleur qui ultimement vise à unir les peuples, à améliorer leur qualité de vie et à réduire les iniquités. Nous estimons que les Québécois et Québécoises ont à cœur cet objectif mais ils doivent d'abord l'intérioriser pour passer à l'action et modifier leurs habitudes de vie.